LETTRE

Du Curé de S. Hyppolite à ses paroissiens.

MES TRÈS-CHÈRS FRÈRES,

Que la grace de Jésus-Christ, notre Seigneur, soit avec vous tous. Tel est le vœu sincère que je ne cesse de former pour vous. Forcé, par des circonstances impérieuses, de m'éloigner d'un troupeau qui me sera toujours chèr ; je puis vous dire, avec vérité, que vous êtes toujours présens à mon esprit et à mon cœur. Hélas ! pourquoi ne m'est-iil plus permis de vous faire entendre ma voix ? Encore si, dans mon absence, j'avois la consolation de savoir, que mes dignes coopérateurs continuent d'exercer avec sécurité, au milieu de vous, les fonctions du saint ministère, ce seroit un soulagement à ma peine ; mais obligés, par les mêmes raisons que moi, de fuir la persécution, suivant l'avis de Jésus-Christ même, il ne leur est plus libre de vous donner de nouveaux témoignages de leur zèle. Quel sujet d'affliction, mes très-chèrs frères, pour un pasteur qui, depuis plus de vingt-deux ans, s'est toujours intéressé à votre sanctification et à votre bonheur ? Que va donc devenir cette portion chérie du troupeau que Jésus-Christ s'est acquis par son sang ?

Mon Dieu, ne rejettez pas la prière de votre serviteur, ayez pitié des fidèles que vous avez daigné confier à mes soins, et qui, depuis que l'église m'en a fait le pasteur, ne peuvent cesser d'être mon troupeau ; veillez vous-même sur eux, préservez-les de tout danger, ouvrez les yeux de ceux qui, par un faux zèle pour la patrie, se sont permis des menaces contre des ministres, qui n'ont d'autre crime que d'avoir suivi les lumières de leur conscience.

N'en doutez pas, mes très-chers frères, ces menaces ne viennent que de la part de ceux, ou qui ignorent les vérités de notre religion sainte, ou qui en méprisent les maximes. Fussions-nous coupables devant Dieu, comme on se permet de le penser ; est-ce une raison de se croire autorisé à nous insulter, à nous outrager, à nous menacer? Les fureurs que l'on prétend pouvoir exercer contre les ministres du Dieu vivant, ne justifient-elles pas leur conduite?

C'est cette persécution, mes très-chers frères, que nous n'avons pas mérité, qui nous a déterminé, malgré nous, à nous séparer de vous ; nous avions cependant à compter sur le zèle de MM. de la garde nationale, les preuves qu'ils nous ont donné de leur bonne volonté et de leur attachement avoient bien de quoi nous rassurer. Nous ne pouvons trop leur en témoigner notre reconnoissance,



et nous étions bien déterminés à reparoître hier au milieu de vous ; mais avertis des nouvelles menaces que l'on faisoit, pour nous empêcher de remplir les fonctions du saint ministère, nous avons cru qu'il étoit de notre prudence, de ne point exposer les mal intentionnés à de nouvelles prophanations, à de nouveanx crimes.

A Dieu ne plaise cependant, mes très-chèrs frères, que nous soupçonnions le grand nombre de nos paroissiens de s'être écarté, dans ces jours de trouble, du respect qu'ils doivent aux ministres de Jésus-Christ. Je sais, mes très-chers frères, et j'en rends grace au Seigneur, je sais que presque tous, dans ma paroisse, condamnent les fureurs que l'on exerce contre nous, qu'ils plaignent notre triste situation, et qu'ils sont bien persuadés, que par la conduite ferme et généreuse que nous tenons, nous n'avons d'autre but que de sauver la religion. Que le Dieu de toute grace les fortifie dans ces sentimens, qu'ils soient tous convaincus, qu'absens comme présens, nous ne cesseront de nous intéresser pour eux après du Seigneur.

Puissent sur-tout les pauvres, qui ont toujours été les objets de ma tendre sollicitude, se réunir à ces chrétiens fidels, et former tous ensemble les vœux les plus ardens, pour obtenir de Dieu, qu'il daigne

rétablir la paix, l'union, la concorde dans tous les cœurs.

Je suis, dans la charité de Jésus-Christ, et avec respect,

Mes très-chers frères,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur Bruté, Curé de Saint-Hyppolite.

Ce 31 Janvier 1791.